



Syndicat de l'Environnement,
la Forêt et l'Agriculture

Elections professionnelles

Rejoignez les listes EFA-CGC !

😊 Pourquoi des élections ?

Tous les 4 ans, vous votez pour vos représentants dans les comités sociaux d'administration (CSA) si vous êtes de droit public, ou dans les comités sociaux et économiques (CSE) si vous êtes de droit privé. Chaque DT ou DR élit ses propres CSA et CSE pour traiter des sujets au niveau du territoire. Un CSA central et un CSE central sont également élus et disposent des prérogatives de niveau national.

Le CSA – fonctionnaires et contractuels de droit public

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 a instauré de nouvelles instances de dialogue social : les comités sociaux d'administration (CSA). Elles remplacent les comités techniques (CT) et les comités d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail (CHSCT). **Les élections pour les CSA auront lieu du 1^{er} au 8 décembre 2022.**

Le CSE – salariés de droit privé

Le comité social et économique (CSE) est l'instance de représentation du personnel de droit privé dans l'entreprise. Les CSE ont été instaurés à l'ONF en 2019, ils remplacent les anciens comités d'entreprise (CE), les comités d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail (CHSCT) et les délégués du personnel (DP). **Les élections des CSE auront lieu au début de l'année 2023** (date à préciser).



😊 EFA-CGC et VOUS

EFA-CGC est un syndicat. Il a pour mission **la défense des intérêts des personnels**, de façon collective et individuelle mais c'est aussi un lieu de réflexions sur les domaines d'activité de ses membres.

- ✓ Il regroupe **des personnels de tous statuts et catégories** des ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement, et de leurs établissements dont l'ONF.
- ✓ Il assiste ses mandants **dans toutes les situations de leur vie professionnelle** : rémunération, mobilité, carrière, retraite, statut, études ...

EFA-CGC intervient de plusieurs manières :

- ✓ dans **les instances de représentation du personnel** de droit public et de droit privé
- ✓ par l'élaboration **de réflexions de fond sur des sujets** spécifiques ou transversaux,
- ✓ par l'initiation ou la participation à des actions intersyndicales, seul ou avec l'alliance du Trèfle,
- ✓ dans **l'accompagnement individuel** des personnels qui en font la demande, adhérents ou non.

Attaché à son indépendance, EFA-CGC n'a de lien avec aucun groupement politique ou religieux.



😊 L'engagement pour vos collègues et vos métiers avec EFA-CGC ?

1. Vous vous portez candidat sur une liste EFA-CGC

- ✓ Les idées et les actions développées par EFA-CGC vous motivent à être candidat.
- ✓ Aucune obligation d'adhérer à EFA-CGC pour participer à la constitution d'une liste.
- ✓ Vous signez un acte de candidature validant votre participation à titre personnel au sein d'une liste qui portera les couleurs d'EFA-CGC ou de la CFE-CGC
- ✓ Selon vos envies, vous pourrez participer à la communication : tractage, affichage, etc...
- ✓ Avec cette candidature vous serez un « ambassadeur » des valeurs portées par EFA-CGC.
- ✓ Si vous êtes prêts à vous engager davantage : votre nom sera situé en position éligible (tête de liste)

2. Après une excellente campagne, bravo vous êtes élu !

- ✓ En fonction du nombre de sièges obtenus vous serez titulaire ou suppléant. **EFA-CGC invite les suppléants à s'impliquer activement dans l'équipe !**
- ✓ Vous participerez aux réunions du CSE/CSA ainsi qu'aux groupes de travail qui seront chargés de préparer les documents qui y seront votés. **Compter 3 à 5 réunions par an en fonction des situations.**
- ✓ Vous pouvez éventuellement participer à la commission spécialisée Hygiène et Sécurité.
- ✓ **Vous bénéficierez d'une formation EFA-CGC pour vous lancer dans le mandat.**
- ✓ Tous les frais occasionnés seront pris en charge par votre structure ou par le syndicat.
- ✓ Vous n'êtes pas isolé : vous pourrez mobiliser les adhérents et **aurez le soutien des permanents EFA-CGC.**
- ✓ Vous serez amené à **informer les personnels que vous représentez.** Le compte rendu d'une réunion est une étape incontournable pour témoigner de votre engagement et des propositions que vous aurez portées.
- ✓ En tant qu'élu il est particulièrement recommandé d'adhérer et/ou d'être à jour de votre cotisation pour **bénéficier de la protection juridique** de la CFE-CGC et d'EFA-CGC.

Pour mieux connaître nos actions et vos interlocuteurs : www.efa-cgc.net



EFA-CGC à vos côtés pour défendre vos intérêts collectifs et individuels

